

BOISSEY-LE-CHÂTEL

## AGRICULTURE. Le diagnostic se poursuit, pour penser l'agglomération du futur

Si les élus de Roumois-Seine veulent le déployer en 2025, le prochain Plan local d'urbanisme intercommunal devra prendre en compte les spécificités agricoles du territoire.

Son élaboration ne pourra pas se faire sans prendre en compte la filière agricole locale. Pour avancer sur la question du prochain Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), un volet était consacré aux exploitants, le mardi 19 avril, avec une visite chez Victor Delavoipierre, agriculteur à Boissey-le-Châtel. Cédric Brout, vice-président à la Communauté de communes Roumois-Seine (CCRS) en charge de l'urbanisme et de l'aménagement, explique : « La CCRS a besoin d'une réglementation respectueuse des problèmes de chacun. Le PLUi sera un outil d'appui et d'aide à la décision dans les choix d'aménagement pour la CCRS et les 40 communes qui la composent. Notre territoire a une surface agricole très majoritaire. Mais les zones agricoles sont souvent enclavées dans l'urbanisation. L'activité agricole a donc des conséquences sur l'aménagement des zones bâties. Un diagnostic a débuté en octobre pour recenser les exploitations et les périmètres de protection à respecter. »



L'enclavement des exploitations agricole dans les zones urbanisées est un point central de la réflexion sur le prochain PLUi. © Le Courrier de l'Eure

### Aller au contact des agriculteurs

La Chambre d'agriculture de l'Eure a pour mission de rencontrer tous les exploitants agricoles du territoire communautaire, afin de dresser le portrait de l'agriculture locale et d'en mesurer les enjeux. Il convient de déterminer les projets agricoles pour les dix à quinze ans à venir, voire au-delà. La CCRS compte 263 exploitations pour 41 000 habitants.

Parmi les questions abordées se trouvent les projets d'agrandissement des locaux, la production électrique (méthanisation, photovoltaïque), les successions probables. Cédric Brout cite l'exemple d'une exploitation euroise qui expérimente un ro-

bot de semis et de désherbage. Il ajoute : « Le PLUi doit aborder les différentes filières et les transformations du monde agricole. Avec un âge moyen des agriculteurs de 50 à 53 ans, qui est resté constant, la taille des exploitations a doublé en dix ans sur le territoire Roumois-Seine. Elle est de nos jours en moyenne de 83 ha et sera peut-être de 110 ha dans dix ans. Il faut anticiper ! » Par ailleurs, des engins de plus en plus lourds traversent les agglomérations, dont les infrastructures ne sont pas toujours adaptées.

### Une vision transversale

Sur le papier, ce nouveau PLUi se doit de donner une vision

transversale du développement du territoire. Il doit être adaptable et permettre l'évolution et l'innovation. Il doit faciliter les liens entre les agriculteurs et les élus communaux.

Lors de cette visite, la problématique de l'eau est abordée par Armelle Salaün, chef de projet à la Chambre d'agriculture de l'Eure, en charge du dossier. « Le ruissellement et l'écoulement de l'eau doivent être pris en compte. Le PLUi prévoira des bassins de rétention suffisants, ainsi que l'entretien des fossés. La présence de 794 km de haies sur le territoire de la CCRS, essentiellement dans l'Ouest et le Nord, est un point très positif. »

« Les nouveaux habitants doivent admettre les besoins des agriculteurs »

Victor Delavoipierre, l'exploitant de Boissey-le-Châtel, est concerné par la mise en place du PLUi, avec une production annuelle de 3 000 t de pommes de terre et 150 vaches laitières, qui fournissent 1 500 t de lait par an, en plus du lin et des bet-

teraves. Avec ses parents, Bertrand et Laurence, ils ont formé une Gaec installée sur 220 ha. Bertrand confie : « Nous avons de très bonnes relations avec la commune. Mais il faut que chacun prenne conscience des besoins des autres. Les nouveaux habitants doivent admettre les besoins des agriculteurs. Il faut regarder objectivement la situation. Avec les engins actuels, nous sommes déjà au maximum de largeur et de poids. »

### Une charte de bon voisinage rural

Une charte a été signée par la Chambre d'agriculture de l'Eure et les représentants des maires, du Département, le Centre régional de la propriété fores-

tière normande et Fransylva, qui représente les forestiers privés. Elle décrit les bonnes relations qui doivent être de mise entre agriculteurs, élus locaux et particuliers dans des territoires où cohabitent exploitations agricoles et habitat individuel. La mise en application de cette charte est pour le moment suspendue, en raison de la pandémie de Covid-19.

Pour ce qui est du PLUi, le diagnostic auprès de l'ensemble des partenaires sera terminé fin juillet 2022. Ensuite viendra le zonage précis et, selon Cédric Brout, il devrait être applicable début 2025.

Aurélien Delavaud  
avec correspondant